

COMMUNE DE JOURGNAC  
87800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 2025

Délibération N°2025/01

Nombre de membres :  
En exercice : ..... 14  
Présents : ..... 11  
Représentés : ..... 3  
Votants : ..... 14  
Exprimés : ..... 14  
Pour : ..... 14  
Contre : ..... 00  
Abstention : ..... 00

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 janvier à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Journac, dûment convoqué le 06 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Présents : M Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN, Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOUMILLOUX, M. Laurent BLANCHER, Mme Magalie FAUCHER.

Absents représentés : Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL (a donné pouvoir à M. Stéphane FAROUT), Mme Sabine LOTTE (a donné pouvoir à Mme Marie-Pascale FRUGIER), M. Robert DESBORDES (a donné pouvoir à Mme Magalie FAUCHER).

Mme Marie-Pascale FRUGIER est désignée secrétaire de séance.

**Objet : Validation de la cartographie de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR).**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la loi n°2023-175 du 9 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et notamment son article 15 ;

Vu l'article L.141-5-3 du Code de l'Énergie ;

Vu la demande exprimée le 10/12/2024 par Madame la sous-préfète référente aux énergies renouvelables et adressant les cartographies soumises à la validation du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de valider la cartographie définissant les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) jointe à cette délibération ;

- charge M. le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération qui sera notifiée au référent préfectoral unique et à la Communauté de Communes du Val de Vienne.

Fait et délibéré à Journac, le 13 janvier 2025.

La secrétaire,  
Marie-Pascale FRUGIER



Le Maire,  
Francis THOMASSON

